

### **Qui est concerné ?**

Tout salarié ou demandeur d'emploi ayant acquis des heures au titre du compte personnel de formation (CPF), et souhaitant mener à bien un projet professionnel, ou une sécurisation professionnelle.

### **Objectif pédagogique**

Le permis B permet de conduire une voiture attelée d'une remorque dont le poids ne dépasse pas 750 kg. Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen.

### **Contenu**

L'examen du permis de conduire comprend deux épreuves : l'épreuve théorique générale (ETG, appelée "code") et l'épreuve pratique. La réussite à l'épreuve du "code" est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. L'épreuve pratique permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats lui permettent de circuler en toute sécurité. La réussite à l'épreuve du "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

### **Points forts**

Déjà titulaire du code, on vous prépare à l'obtention de l'examen pratique du permis de conduire cat B

### **Résultats attendus**

Validations des compétences pour l'apprentissage de la conduite automobile